

## Conditions de garantie Swisscom (Suisse) SA

### 1. Champ d'application

Les présentes Conditions de garantie sont applicables à tous les appareils (accessoires compris) vendus par Swisscom (Suisse) SA (ci-après «Swisscom») ou par ses partenaires de distribution et faisant partie de leur gamme de produits pour clients privés (ciaprès «appareils»). Pour les appareils fournis gratuitement dans le cadre de promotions, les Conditions de garantie propres à chaque cas s'appliquent. Si le distributeur remet ses propres Conditions de garantie au moment de la vente de l'appareil, ce sont celles-ci qui s'appliqueront vis-à-vis du client. Pour la location d'appareils, ce sont les Conditions de location qui seront applicables (voir [www.swisscom.ch](http://www.swisscom.ch)).

### 2. Durée et contenu

Swisscom accorde une garantie de 24 mois sur tous les appareils. Celle-ci prend effet à la date de l'achat. S'il constate des défauts, le client peut s'adresser au point de vente ou au service après-vente correspondant de Swisscom. Le dépôt et le retrait de l'appareil sont à la charge de l'acheteur, même dans le cas d'un recours en garantie. Pour les défauts et dysfonctionnements réparés sur demande de l'acheteur à son domicile (ce qui n'est pas possible pour tous les appareils), le déplacement, le véhicule et la durée du travail seront facturés au client par Swisscom. **S'il y a défaut, Swisscom pourra fournir ses prestations de garantie en remplaçant l'appareil par un autre de même valeur ou en réparant le défaut.** Swisscom peut aussi remplacer les appareils/éléments défectueux par des appareils/éléments neufs ou à l'état neuf. Swisscom devient alors propriétaire des appareils/éléments remplacés. Si le client ne retourne pas un tel appareil remplacé dans le délai fixé par Swisscom, cette dernière est autorisée à facturer la valeur à l'état neuf actuelle pour l'appareil en considération. En cas de fourniture d'une prestation de garantie par Swisscom, **celle-ci accorde une garantie de 6 mois sur l'appareil réparé ou remplacé; si la période de garantie initiale est encore plus longue, c'est cette dernière qui s'applique. Les prestations de garantie éventuellement fournies n'interrompent pas ces périodes de garantie et celles-ci ne reprennent pas non plus effet pour une nouvelle période.** Le client vérifie le fonctionnement de l'appareil réparé immédiatement après réception. Si le défaut n'a pas été éliminé, Swisscom réitérera sa prestation de garantie sur demande du client. Si, malgré plusieurs tentatives, le défaut ne peut être éliminé ni par une réparation ni par un échange, le client n'aura d'autre droit que celui de résilier le contrat et d'exiger le remboursement du prix d'achat, moyennant la restitution de l'appareil. Le fait que certaines fonctions de l'appareil ne peuvent pas ou ne peuvent plus être utilisées par le client pour des raisons inhérentes aux caractéristiques techniques du réseau de télécommunication ne constitue pas un défaut. D'autre part, Swisscom ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu de l'appareil. **Ces prestations de garantie valent en lieu et place de celles du Code des obligations relatives à la garantie et aux prétentions en dommages-intérêts qui lui sont associées.**

### 3. Restrictions

#### La garantie/la garantie légale est exclue pour

- le matériel nécessaire au fonctionnement et les consommables tels que piles, accumulateurs ou supports informatiques (p. ex. mode d'emploi fourni sous forme de cédérom ou sur papier)
- les défauts dus à une usure naturelle, à une manipulation incorrecte ou à une dégradation résultant d'un acte volontaire ou d'une négligence de l'acheteur ou de tiers
- les défauts, pour lesquels il existe des indices concrets qu'ils sont à imputer à l'effet de l'humidité ou à d'autres facteurs extérieurs (dommages dus à une chute, une pression ou un choc ou dégâts de transport).

Toute intervention sur l'appareil qui n'aurait pas été effectuée par Swisscom ou qui l'aurait été sans son autorisation met fin à la garantie.

#### **4. Données, sauvegarde des données**

Le client s'engage à toujours effectuer sur un support de données séparé une sauvegarde actuelle de ses données enregistrées sur l'appareil correspondant. **S'il omet ceci et des données sont perdues en raison d'un défaut de l'appareil, Swisscom exclut alors toute responsabilité - pour autant que la loi le permette - pour les données perdues et les dommages subséquents.** Cette exclusion de responsabilité vaut aussi dans l'hypothèse où le client ne remplit pas son obligation de sauvegarde des données et les données sont perdues lors d'une prestation de garantie ou lors d'une réparation par Swisscom ou par un de ses partenaires. Si Swisscom et/ou ses partenaires autorisés exécutent sur mandat du client des sauvegardes de données, **Swisscom ne donne aucune garantie pour le succès et l'exhaustivité de la sauvegarde et d'éventuelles demandes d'indemnisation de la part du client sont exclues dans le cadre légal autorisé.** Le client prend acte du fait que Swisscom, les partenaires de cette dernière ou d'autres tiers mandatés par elle peuvent accéder à ses données lors de la fourniture de prestations de garantie. Swisscom veille à ce que ces données soient traitées en toute confidentialité